

Réveil Sportif Saint-Cyr-sur-Loire Athlétisme

Stade Guy Drut – Allée René Coulon – 37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Tel : 02 47 41 84 90 – Courriel : [rssc.athle037021@gmail.com](mailto:rssc.athle037021@gmail.com) -- Site Internet : [www.rssc-athle.fr](http://www.rssc-athle.fr)

**BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2020 / 2021**  
**Licence "ATHLÉ COMPETITION" (Benjamins à Masters)**

**Si vous êtes ou avez déjà été licencié FFA indiquez clairement votre N° de licence ci-dessous**

Licence N°

**MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE DE FAÇON CLAIRE**

Première adhésion au RSSC Athlétisme  OUI  NON

Nom : ..... Prénom : .....  
(Écrire votre nom en majuscule)

Sexe :  F  M / Date de naissance : (JJ/MM/AAAA) : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Courriel 1 : ..... @ .....

Courriel 2 : ..... @ .....

Tel 1 : ..... Tel 2 : .....

**Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus**

Date : ..... Signature

**Pièces à fournir**

- Bulletin d'inscription **entièrement rempli et signé**
- Certificat médical de moins de quatre mois  
(Validité du certificat médical pour les personnes licenciés FFA la saison précédente : 3 saisons)
- Ou le questionnaire médical rempli sur votre espace personnel FFA ou QS Sport
- Le montant de la cotisation annuelle (Consulter les tarifs 2020 / 2021)

**Règlement accepté**

- Espèces
- Chèque à l'ordre du "RSSC Athlétisme"
- Chèques vacances
- Coupons sport
- Passeport loisir

**Il est également possible pour les personnes en faisant la demande de fractionner les règlements**

**La totalité du montant de l'adhésion est exigée** –

Pour les règlements en chèques bancaire veuillez nous préciser les dates d'encaissement

**Le fractionnement du règlement en espèces n'est pas accepté**

**Tarif "Demandeurs d'Emploi" et "Étudiant" sur présentation d'un justificatif**

### **Certificat Médical : Article L 231-2 et 231-3 du code du sport**

Pour les licences **Athlé Compétition**, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition** datant de moins de quatre mois à la date de la prise de la licence, ou le **QS-SPORT daté et signé**

### **Droit à l'image**

- J'autorise le RSSC Athlétisme à utiliser mon image sur tous les supports destinés à la promotion des activités du RSSC Athlétisme à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de quatre ans et pour toute la France
- Je n'autorise pas le RSSC Athlétisme à utiliser mon image sur quelques supports que ce soit

**Date :**

**Signature**

### **Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 \***

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr . Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

- J'autorise la Fédération Française d'Athlétisme à céder mes informations personnelles à ses partenaires commerciaux
- Je n'autorise pas la Fédération Française d'Athlétisme à céder mes informations personnelles à ses partenaires commerciaux

**Date :**

**Signature**

### **Assurance incluse dans le prix de la licence (Articles L 3231-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du code du sport)**

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- Aux clubs : Une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de 0,50 € TTC. Un club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L 321-1 du code du sport).
- Aux Licenciés : Une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme au prix de 0,60 € TTC.

### **Participation aux Compétitions**

Lors de la prise d'une licence « COMPETITION » RSSC Athlétisme l'athlète s'engage à suivre toutes les directives et consignes données par l'encadrement. Il s'engage également à participer à toutes les compétitions auxquelles il sera inscrit au cours de la saison sportive : Cross, Compétitions Hivernales en Salle, Compétitions Estivales et en particulier les Championnats Départementaux et Régionaux de Cross, Les Championnats Départementaux et Régionaux en salle, les Championnats Départementaux et Régionaux estivaux.

Pour les catégories Cadets à Masters la participation au deux tours « Interclubs » se déroulant tous les ans les premiers et troisième samedi ou dimanche de mois de mai est OBLIGATOIRE lorsque la demande en aura été faite par l'encadrement.

Le non respects de ces règles pourra entraîner l'exclusion et le non renouvellement de la licence pour la saison suivante sans aucun remboursement

**Lors de toutes les compétitions le port du maillot de club officiel est OBLIGATOIRE**

(Règle 143. Du règlement technique de compétition FFA)

**Date :**

**Signature**

## Athlètes Mineurs

### Personnes à prévenir en cas d'accident (1)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

(écrire votre nom en majuscule)

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Localité :** .....

**Tel 1 :** ..... **Tel 2 :** .....

**Je soussigné :** .....

Agissant en tant que représentant légal de l'enfant

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Autorise**

**N'autorise pas**

Les responsables de la section « Athlétisme » du Réveil Sportif de Saint-Cyr sur Loire, à prendre toutes les dispositions nécessaires et cas d'urgence pour organiser l'évacuation de mon enfant vers :

**l'établissement hospitalier ou la clinique :** .....

**Date :**

**Signature**

### Transports vers les lieux de compétition

**Je soussigné :** .....

Agissant en tant que représentant légal de l'enfant

**Autorise**

**N'autorise pas**

Les responsables de la section « Athlétisme » du Réveil Sportif de Saint-Cyr sur Loire [Entraîneurs – Dirigeants – Officiels – Bénévoles] à organiser et effectuer le transport de l'enfant mineur

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

Vers les lieux de compétition, par tous moyens mis à disposition : [Autobus – Véhicule de location – Voiture particulière]

**Date :**

**Signature**

Je soussignée Josette BRUNEAU, Présidente de la section « Athlétisme » du Réveil Sportif de Saint-Cyr sur Loire, atteste contrôler la validité des permis de conduire de toutes personnes [Entraîneurs – Dirigeants – Officiels – Bénévoles] susceptible d'effectuer le transport des athlètes de la section « Athlétisme » vers les lieux de compétition

La Présidente de la section « Athlétisme  
Josette BRUNEAU



### Prélèvement Sanguin

Conformément à l'article R 232-42 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage

**Je soussigné :** .....

Agissant en tant que représentant légal de l'enfant

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Autorise**

**N'autorise pas**

La réalisation d'un prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin

**Date :**

**Signature**

### Arrivée et Départ des Entraînements

**Je soussigné :** .....

Agissant en tant que représentant légal

**Autorise**

**N'autorise pas**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

A quitter seul le lieu d'entraînement et à rentrer sans accompagnement

**Date :**

**Signature**

## INFORMATIONS POUR LA PRISE D'UNE LICENCE QS-SPORT (Questionnaire de Santé)

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé –

Décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat

Vous trouverez aux articles [L. 231-2 à L. 231-2-3](#) et aux articles [D. 231-1-1 à D. 231-1-5](#) l'ensemble de ces dispositions.

### Option N° 1 : Vous n'avez jamais été licencié à la Fédération Française d'Athlétisme.

#### Licences « Découverte – Compétitions – Loisir Running »

Vous devez obligatoirement présenter un certificat médical en cours de validité (moins de quatre mois au jour de l'inscription) et portant impérativement la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION**.

#### Licences « Loisir Santé »

Vous devez présenter pour les licences : un certificat médical de moins de quatre mois au jour de l'inscription et portant la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME**.

### Option N° 2 : Vous avez été licencié dans un club FFA pour la saison 2019/2020

**VOTRE CERTIFICAT MÉDICAL INITIAL RESTE VALIDE  
PENDANT TROIS SAISONS SPORTIVES SOUS LES CONDITIONS SUIVANTES**

1. Vous vous rendez sur le site de la Fédération Française d'athlétisme dans la rubrique **INFORMATIONS** « en bas de page » puis **ESPACE LICENCIE**. A l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe reçu avec votre licence de l'année précédente, vous devez vous connecter à votre **espace personnel**. Vous pouvez alors remplir le questionnaire de santé.
2. Vous pouvez également télécharger le questionnaire médical sur le site du RSSC Athlétisme : [www.rssc-athle.fr](http://www.rssc-athle.fr) rubrique **INSCRIPTIONS / QS SPORT**. Vous devez remplir le questionnaire et le joindre **IMPERATIVEMENT DATE ET SIGNE** à votre formulaire d'inscription.

### Options N° 3 : Vous avez été licencié dans un club FFA pour la saison 2019/2020 mais vous désirez changer de pratique

1. Vous souhaitez passer d'une licence « **Loisir Running** » à une licence « **Compétition** » ou inversement : Dans ce cas vous pouvez utiliser l'**option N° 2**. (Questionnaire de Santé)
2. Vous souhaitez passer d'une licence « **Loisir Santé** » à une licence « **Loisir Running** » ou « **Compétitions** ». Vous devez **IMPERATIVEMENT** fournir un certificat médical en cours de validité (moins de quatre mois) et portant la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION**

[Télécharger le QS-SPORT \(cerfa 156 99\\*01\)](#)